

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2005 PROCES VERBAL

L'an deux mille cinq, le Dix Neuf Septembre à dix neuf heures dix, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO, Président.

## **ETAIENT PRESENTS :**

MM. CARVALHO, TISSIER, TOMASI, BEURDELEY, RAJAONARIVELO, LETOFFE, Me GOUBET, MM. COSYNS, VAST, M. FEIGUEUX (représentant Mme DRELA), Mme GENERMONT, M. MACHURA, Mme STALMANS, M. POLLET, M. CANSELIET (représentant M. VERRIER), Mme FEDASZ, MM. TASSIN, CHRETIEN, LEROY, HARRISSART, GERARD, LONGUET, BEHAEGEL, Mme BERTRAND, M. LEROY (représentant M. DAMIEN), Mme MOENS, MM. PETRAZ, ORRIERE, Mme KONATE-MARTIN, Mme GOUCHAULT (représentant M. GOUPIL), Mme BEKHIEKH, MM. CARDON, BIONNE, IODICE, CESCHINI, JESPIERRE, Mme BOYENVAL, MM. BOUVIGNIES, PILORGE, VENDITTI, LEROY, DUBOIS.

***Membre à titre consultatif*** : Mme BERLEUX.

## **ETAIENT EXCUSES :**

MM. FAURE, FLAMANT, GUILBAU, SCHMIDT, SERVAIS.

## **ASSISTAIENT A LA SEANCE :**

M. LEFEBVRE, Directeur Général, Mme ALMY, Adjoint Administratif Principal.

## **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame GOUBET.

Après appel nominal, les conditions de quorum étant remplies ...

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 28 Juin 2005.

Monsieur CARVALHO souhaite la bienvenue à Madame BERLEUX, maire délégué de DRESLINCOURT. Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, toute commune associée, issue d'une fusion est représentée au sein de l'organe délibérant de l'EPCI avec voix consultative.

## ➤ Administration Générale - Finances

### ◆ **Délibérations du Bureau Communautaire du 18 Juillet 2005**

Monsieur CARVALHO, Président, expose que par délibération du 18 Juillet 2005, le Bureau Communautaire a autorisé Monsieur le Président à signer les marchés suivants :

- Traitements des déchets ménagers et assimilés non valorisables avec la Société GURDEBEKE – prix unitaire 59,45 € HT la tonne
- Travaux de la voirie à LE PLESSIS BRION, Avenue du Château, deuxième tranche avec la Société SCREG NORD PICARDIE pour un montant de 703 362,30 € H.T.
- Travaux de voirie à MELICOCQ, aménagement de la rue des Loups et de la Croix Ricard avec la Société EUROVIA PICARDIE pour un montant de 273 921,60 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, **PREND ACTE** des délibérations du Bureau Communautaire en date du 18 Juillet 2005.

### ◆ **Construction d'un entrepôt et logement de gardien : présentation de l'esquisse**

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat – Cadre de Vie expose que par délibération en date du 28 Juin 2005, le Conseil Communautaire a décidé de confier à OLSEM Architecte IDONEIS à VERNEUIL EN HALATTE la maîtrise d'œuvre pour la construction du deuxième entrepôt et du logement de gardien.

Le marché a été notifié à OLSEM Architecte le 22 Août dernier.

OLSEM Architecte a présenté deux esquisses à la Communauté de Communes.

Le Comité de Direction et le Bureau Communautaire ont émis un avis favorable a l'esquisse n° 1 relative à l'entrepôt et ont demandé au maître d'œuvre de revoir les esquisses du logement de gardien avec une architecture plus conventionnelle.

Le cabinet d'Architecture OLSEM présente à l'assemblée les deux esquisses de l'entrepôt et du logement de gardien et une troisième esquisse pour ce dernier.

A la demande de Monsieur CARVALHO, Monsieur LEFEBVRE et le cabinet OLSEM apportent des précisions sur la composition de la structure du logement.

Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, par 35 voix pour, **RETIENT** l'esquisse n° 1 pour l'entrepôt, et à l'unanimité, **RETIENT** l'esquisse n° 3 pour le logement de gardien.

### ◆ **Modification du tableau des effectifs du personnel**

Monsieur CARVALHO, Président, expose que suite à la réussite au concours d'Adjoint Administratif des deux agents animateurs des sites multimédias, il est proposé de transformer leur emploi afin qu'ils puissent intégrer la Fonction Publique Territoriale. Ces deux agents étant jusqu'à présent sous statut de contractuel.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la modification du tableau des effectifs du personnel.

Invité à ce prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** la création de deux postes d'Adjoints Administratifs à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2005.

### ◆ **Demandes de subventions**

#### × **Edition littéraire**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président aux Sports – Culture – Animation – Loisirs, expose que par courrier du 8 Août 2005, une habitante du territoire sollicite de la Communauté de Communes une aide financière pour l'édition de son œuvre littéraire.

La société d'édition qui a retenu son manuscrit lui demande une participation financière de 1980 €. Ses moyens ne lui permettant pas de faire face à cette somme, elle se tourne tout naturellement vers la Communauté de Communes.

Le Bureau Communautaire a émis un avis défavorable à cette demande.

Invité à ce prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **A REJETE** cette demande.

#### × **Compagnie d'Arc de LONGUEUIL-ANNEL**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président aux Sports – Culture – Animation – Loisirs, expose que le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention aux activités sportives de haut niveau à la Compagnie d'Arc de LONGUEUIL-ANNEL qui répond aux critères fixés par le Conseil Communautaire, pour la participation d'un archer aux championnats de France qui se sont déroulés le 29 Juillet 2005 à VAGNEY (Vosges).

Invité à ce prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 139.24 € à la Compagnie d'Arc de LONGUEUIL-ANNEL pour la participation d'un archer aux Championnats de France qui se sont déroulés le 29 Juillet 2005 à VAGNEY (Vosges).

#### × **La Boule ferrée Ribécourtoise**

Monsieur BEURDELEY, Vice-Président aux sports – culture – animation – loisirs, expose que le Bureau Communautaire a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention aux activités sportives de haut niveau à la Boule Ferrée qui répond aux critères fixés par le Conseil Communautaire, pour sa participation aux championnats de France qui se sont déroulés les 22-23-24 Juillet 2005 à CHAMBERY.

Invité à ce prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'attribuer une subvention à la Boule Ferrée pour la participation d'une quadrette aux Championnats de France qui se sont déroulés les 22-23-24 Juillet 2005 à CHAMBERY, calculée en fonction des justificatifs à produire dans la limite de 200 €.

## ➤ Habitat

### ◆ *Etude SCOT : composition du Comité de Pilotage*

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat – Cadre de Vie, rappelle que suite au portée à connaissance de Monsieur le Préfet, l'appel d'offres a été lancé pour sélectionner le bureau d'études qui accompagnera la Communauté de Communes pour l'élaboration du SCOT.

Afin de ne pas retarder le lancement de l'étude dès le choix du bureau d'études, il y a lieu de confirmer ou compléter la composition du Comité de Pilotage suite au remplacement de quelques délégués.

Il est rappelé que chaque commune est représentée par un membre dans ce comité, conformément à la décision du Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **DESIGNE** les membres suivants pour siéger au sein du comité de pilotage :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
BAILLY	M. RAJAONARIVELO	M. LESUEUR
CHIRY OURSCAMP	M. POLLET	M. CANSELIET
CAMBRONNE	M. TISSIER	M. VAST
CHEVINCOURT	M. MACHURA	Mme GENERMONT
LONGUEIL-ANNEL	M. BEURDELEY	M. VESRTRAETE
MACHEMONT	M. FAURE	M. LEROY
MAREST SUR MATZ	M. GERARD	M. PRUVOST
MELICOCQ	M. FLAMANT	M. GUILBAU
MONTMACQ	M. LONGUET	M. TOMASI
PIMPRESZ	M. BEHAEGEL	M. TOULIQUE
LE PLESSIS BRION	M. DAMIEN	Mme MOENS
RIBECOURT	M. LETOFFE	M. PETRAZ
SAINT LEGER AUX BOIS	M. CARDON	M. BIONNE
THOUROTTE	M. BOUVIGNIES	M. IODICE
TRACY LE VAL	M. LANGLET	M. VENDITTI
VANDELICOURT	M. LEROY	M. DUBOIS

## ◆ ***Demande de renouvellement Programme d'Intérêt Général***

Monsieur TOMASI, Vice-Président délégué à l'Habitat – Cadre de Vie, expose que le Programme d'Intérêt Général actuellement mis en œuvre expirera fin décembre prochain.

La Communauté de Communes pourrait solliciter son renouvellement en modifiant les objectifs conformément à la loi de cohésion sociale de 2005, à savoir :

- développer les logements à loyer maîtrisé
- lutter contre le logement indigne

Il est ici précisé que le P.I.G. d'une durée d'un an avait exceptionnellement été accordé à la Communauté de Communes pour une durée de deux ans. Cependant en faisant valoir des objectifs différents, la Communauté de Communes pourrait se voir attribuer un nouveau P.I.G. qui assurerait la liaison jusqu'à la mise en œuvre de la prochaine O.P.A.H. Le Conseil Communautaire ayant souhaité relancer une O.P.A.H. prochainement.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable au renouvellement du P.I.G.

Invité à ce prononcer, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

**SOLLICITE** le renouvellement du P.I.G sur une période de deux ans afin de :  
- développer les logements à loyer maîtrisé  
- lutter contre le logement indigne

**DECIDE** d'allouer une aide complémentaire (5 %) à la subvention ANAH dont pourront bénéficier les propriétaires des locaux concernés, aide déjà allouée dans le cadre du premier PIG.

**SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat la plus importante possible pour parfaire le financement du suivi animation.

## ➤ Développement Economique

### ◆ *Projet de desserte industrielle : avenant à la convention du bureau d'études*

Monsieur LETOFFE, Vice-Président au Développement Economique, rappelle que par délibération du 10 Mai 2004, le Conseil Communautaire a confié à Monsieur VINEY, Architecte, l'étude de faisabilité de la desserte industrielle avec franchissement de la voie ferrée.

Monsieur VINEY a remis les résultats de son étude. Compte tenu de l'opposition de la commune de PIMPRESZ au projet de tracé, un nouveau projet qui affecterait le moins possible le territoire de PIMPRESZ, serait à étudier.

Cette nouvelle demande ferait l'objet d'un avenant à la convention initiale.

Cet avenant a été soumis à la Commission d'Appel d'offres réunie le 14 Septembre dernier et qui a émis un avis favorable à la signature.

Monsieur MACHURA indique qu'il n'a pas eu le résultat de l'étude.

Monsieur LETOFFE lui répond que les résultats ont été présentés en Bureau et en Conseil Communautaire.

Madame BERTRAND indique que la commune de PIMPRESZ n'a reçu aucun plan concernant la desserte industrielle et qu'elle souhaiterait être informée des tracés.

Monsieur LETOFFE lui répond qu'ils ont travaillé ensemble et qu'elle a vu les plans.

Madame BERTRAND soutient qu'elle n'a pas vu les plans et qu'il faut travailler ensemble pour l'intercommunalité.

Monsieur CARVALHO souligne que pour la RN32, la commune de PIMPRESZ n'a déclaré avoir eu aucun plan alors que ses représentants étaient présents à la réunion.

Il ajoute que la commune de PIMPRESZ est convoquée aux réunions. Elles n'a pas toujours été représentée.

Monsieur CARVALHO demande à Monsieur LEFEBVRE de lui communiquer l'état de présence de la commune de PIMPRESZ aux réunions.

Monsieur LETOFFE indique que Monsieur VINEY a fait une présentation au Conseil Municipal de PIMPRESZ comme il est venu la faire au Conseil Municipal de RIBECOURT.

Madame BERTRAND demande aux délégués s'ils ont reçu les plans.

Madame BERTRAND excédée, qualifie Monsieur CARVALHO de menteur. Accompagnée de Monsieur BEHAEGEL, elle quitte la salle.

Monsieur CARVALHO indique que Monsieur BEHAEGEL a refusé les trois premiers tracés de la RN 32 car la desserte traversait ses terrains et qu'il défend ses intérêts personnels et non pas ceux de la commune. Maintenant, il va accepter le quatrième tracé parce qu'il ne passe plus sur ses terres.

Il ajoute que le trafic des matières dangereuses en centre ville de RIBECOURT, près des établissements scolaires présente un très grand danger pour la sécurité des enfants, collégiens et lycéens qui fréquentent ces établissements. Ce sont les enfants de nos communes et pas seulement ceux de RIBECOURT.

Monsieur LETOFFE répond que ce sont 1 500 élèves par jour qui traversent RIBECOURT.

Il indique que ce sont 800 emplois plus les emplois indirects qui sont concernés. L'intérêt communautaire doit être respecté par toutes les communes.

Madame BERLEUX indique qu'elle n'a pas vu les plans de la RN 32.

Monsieur LETOFFE répond qu'ils ont été récemment présentés à PASSEL.

Madame GENERMONT indique qu'une présentation à la population sur le canton serait intéressante .

Monsieur TISSIER demande à Monsieur CARVALHO si l'ancienne RN 32 sera rétrocédée en 2006.

Monsieur CARVALHO lui répond par l'affirmatif.

Monsieur TISSIER demande si c'est un P.O.S ou un P.L.U qui est en vigueur sur la commune de PIMPRESZ.

Monsieur CARVALHO indique que les plans de la desserte et de la RN 32 seront présentés au prochain Conseil Communautaire.

Madame BOYENVAL demande si cet avenant va réellement coûté 13 300 € HT.

Monsieur CARVALHO répond que si la commune de PIMPRESZ n'avait pas refusé les trois tracés, il n'y aurait pas eu d'avenant.

Invité à ce prononcer, le Conseil Communautaire, par 40 voix pour, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant avec Monsieur VINEY, Architecte.

## ➤ **Tourisme**

### ◆ **Point d'information touristique : conduite d'opération**

Madame GOUBET, Vice-Présidente au Tourisme rappelle que la conduite d'opération a été confiée à la Direction Départementale de l'Équipement par convention en date du 10 Juin 2002.

Depuis plus de trois ans que ce dossier est engagé, il éprouve de plus en plus de difficultés à avancer, le conducteur d'opération n'ayant pas les moyens vraisemblablement pour traiter rapidement les différentes phases de ses missions.

Afin de ne pas retarder davantage l'aboutissement de ce projet, il est proposé de mettre un terme au contrat de conduite d'opération passée avec la Direction Départementale de l'Équipement d'une part, et de lancer une consultation pour confier cette conduite d'opération à un autre prestataire.

Le Bureau Communautaire a émis un avis favorable à la résiliation du contrat de conduite d'opération passée avec la D.D.E. et au lancement d'une nouvelle consultation.

Invité à ce prononcer, le Conseil Communautaire, par 40 voix pour, **DECIDE** de résilier le contrat de conduite d'opération passée avec la D.D.E et **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une nouvelle consultation.

## ➤ Environnement – déchets ménagers

### ◆ Déchetterie de RIBECOURT : avenants aux marchés de travaux

Monsieur TISSIER, Vice-Président à l'Environnement, indique que la déchetterie de RIBECOURT est actuellement en service depuis le 8 Août dernier.

Les derniers mois d'exécution des travaux ont donné lieu à une modification de prestation pour plusieurs corps d'état, tant en diminution pour certains lots qu'en augmentation pour d'autres lots. Ces modifications sont à consigner dans des avenants aux marchés de travaux respectifs.

Le bureau communautaire a émis un avis favorable à la signature de ces avenants.

Invité à ce prononcer, le Conseil Communautaire, par 40 voix pour, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants correspondants avec les entreprises ZUB, LAUNET, REVETIR et SEDD.

N° du lot	Désignation du lot	Titulaire	Type de marché	Montant du marché initial HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Montant total HT	TVA	Nouveau montant TTC du marché
1	Gros oeuvre	S.A ZUB	Marché négocié **	417 986.23	10 057.00	428 043.23	83 896.47	511 939.70
2	Charpente Métallique	LAUNET	Appel d'offre ouvert*	80 400.00	1 620.00	82 020.00	16 075.92	98 095.92
3	Couverture - Bardage	REVETIR	Appel d'offre ouvert*	62 650.28	-267.54	62 382.74	12 227.02	74 609.76
4	Electricité	SEDD	Appel d'offre ouvert*	31 424.97	488.94	31 913.91	6 255.13	38 169.04
5	VRD – Aménagements extérieurs	EUROVIA PICARDIE	Marché négocié**	370 756.71	/	370 756.71	72 668.32	443 425.03
<b>TOTAL</b>				<b>963 218.19</b>	<b>11 898.40</b>	<b>975 116.59</b>	<b>191 122.86</b>	<b>1 166 239.45</b>

Monsieur TISSIER indique que tous les composteurs ont été vendus.

## ➤ **Questions diverses**

Monsieur CARDON demande s'il est possible de faire classer en monument historique les dépôts de munitions qui se trouvent en forêt entre SAINT LEGER AUX BOIS et MONTMACQ.

Monsieur CARVALHO lui répond de faire un courrier à l'O.N.F.

Monsieur CARDON fait part à l'assemblée que des habitants de SAINT LEGER AUX BOIS vont partir au SRI LANKA pour aider à construire une école. Il demande si la Communauté de Communes pourrait apporter son aide dans la dotation de fournitures scolaires.

Monsieur CARVALHO donne son accord et fait appel aux dons des communes.

Madame GOUBET dresse un rapide bilan des participations des journées du patrimoine qui se sont déroulées les 17 et 18 Septembre à MAREST SUR MATZ et diffuse des photos prises à cette occasion.

La séance a été levée à 20h45.